

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 26 MARS 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,  
le vingt-six mars,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président

Date de convocation du conseil communautaire : 20 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 24

Excusés représentés : 4

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
Mme CHALANCON-LYOTHIER, M. DUFAURE DE CITRES, M. DURIEUX,  
M. GIRODET, Mme GOMEZ, M. HAURY, Mme JANISSET, M. MARCON,  
M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER, M. RIVET, Mme ROYON,  
M. SALGADO, Mme SANDRON, Mme TEYSSIER, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VILLEVIEILLE,

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme JOLIVET : Pouvoir donné à M. VIAL  
Mme GINET : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme VINSON : Pouvoir donné à Mme PRADIER  
M. BLANCHARD : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERIAT  
Mme BENABDESLAM  
M. MARCEAU

n° 20240326\_D\_062

Madame Nadia ADJERIOU a été élue secrétaire de séance.

**Commission :**  
**Cycle de l'Eau**

**Objet : Renaturation,  
rétablissement de la  
continuité écologique  
et mise en valeur du  
cours d'eau Le  
Sambalou à Saint  
Just Malmont :  
Avenant n°3 au  
marché de maîtrise  
d'oeuvre**

Monsieur le Vice-Président en charge de la commission Cycle de l'Eau propose au Conseil Communautaire de de bien vouloir approuver l'avenant N°3 au marché de maîtrise d'œuvre, passé par une procédure adaptée en application des articles R2123-1, L2430-1 et suivants et R2431-1 et suivants du code de la commande publique au 1er avril 2019, dans le cadre la renaturation, rétablissement de la continuité écologique du cours d'eau le Sambalou, à passer avec le groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est :

- B INGENIERIE

Détail de l'avenant :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	100 000,00 €
- Montant TTC :	120 000,00 €
- Taux de la rémunération :	10 %

Suite à l'élaboration de l'APD le coût prévisionnel des travaux s'élève à 1 420 000,00 € HT. Cette augmentation du coût d'objectif est notamment dû aux différentes tranches optionnelles qui ont été sollicitées par la maîtrise d'ouvrage (dévoisement des réseaux, renforcement des fondations du pont de la Route Nationale, mise en œuvre d'un réseau d'eaux pluviales permettant d'alimenter un plan d'eau pour l'arrosage des terrains de sports, etc...).

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	+ 43 450,00 €
- Montant TTC :	+ 52 140,00 €
- Taux de la rémunération :	9,75 %

% d'écart introduit par l'avenant n° 3 :

+ 43,45 %

AR Prefecture

043-244301131-20240326-20240326\_D\_062-DE  
Reçu le 04/04/2024

Montant du marché public :

- Taux de la TVA :	20 %
- Montant HT :	143 450,00 €
- Montant TTC :	172 140,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 43 450,00 € HT) au marché de maîtrise d'œuvre à passer avec B INGENIERIE,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,

La Secrétaire de séance

Nadia ADJERIOU



Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240326-20240326\_D\_062-DE  
Reçu le 04/04/2024